

Assurance-chômage

Avant que le rapport ou les témoignages aient été déposés, il est contraire au Règlement d'en parler au cours d'un débat ou de poser des questions sur les délibérations d'un comité.

La présidence sait aussi que pour établir un calendrier des événements relatifs à la connaissance des faits, chose importante pour le ministre, le député de Peace River (M. Baldwin) et les autres représentants qui prendront part au débat, il ne saurait y avoir de blancs dans l'ordre chronologique. Aussi est-ce pourquoi je n'ai pas rappelé à l'ordre le ministre d'abord, et le député de Peace River ensuite, lorsqu'ils ont fait allusion aux témoignages entendus au comité. Mais sans rendre une décision détaillée pour l'instant je m'estimerai satisfait du moins que l'on se reporte aux témoignages uniquement pour assurer la chronologie des événements qui ont abouti à la loi à l'étude actuellement, plutôt que d'engager le débat sur lesdits témoignages rendus au comité. Le député de Peace River a la parole.

M. Baldwin: Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Au fait, j'avais un chiffre . . .

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Le député de Verdun (M. Mackasey) invoque-t-il le Règlement?

L'hon. M. Mackasey: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement pour savoir à quoi m'en tenir lorsque je participerai au débat et ce sera bientôt, je puis vous l'assurer. Étant donné votre avertissement sur l'usage suivie à la Chambre, n'aurais-je pas le droit de faire allusion aux délibérations du comité qui siège actuellement? Ainsi, le député a lancé contre ma personne des accusations assez graves . . .

M. Baldwin: Non, non.

L'hon. M. Mackasey: . . . qui pourraient compromettre mon siège, car j'aurai moi aussi des accusations à porter. Elles se fondent sur des allégations d'aujourd'hui et des déclarations de M. Cousineau devant le comité, et je me demande si je pourrai dans ma réfutation, me reporter dans la même mesure aux témoignages entendus au comité qui siège actuellement.

• (1630)

M. l'Orateur adjoint: C'est justement le point qui suscite des difficultés à la présidence. Exception faite de l'ordre chronologique dont j'ai parlé, je propose de ne pas se reporter maintenant à l'allégation en question au cours du débat. Le député de Verdun (M. Mackasey) sera ainsi libre de se justifier, s'il se croit lésé, au comité qui a traité de la question et où les allégations furent faites. Je n'ai pas eu connaissance que des questions soulevées à ce comité aient été consignées au compte rendu ici. Si je me trompe, le député aura l'occasion de rectifier la chose et de se défendre lorsqu'il aura la parole.

[Français]

M. Fernand-E. Leblanc (Laurier): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

J'ai l'intention de répondre à mon préopinant, parce que j'ai assisté à toutes les délibérations du comité permanent auquel il a souvent fait allusion. Il nous a dit des choses qui ne sont pas tout à fait exactes au sujet des déclara-

[M. l'Orateur adjoint.]

tions de M. Guy Cousineau, le président de la Commission de l'Assurance-chômage, et il allait également interpréter lui-même les déclarations de l'auditeur général. A mon avis, nous devrions jouir du même privilège, lorsque nous participerons au débat, soit celui de nous référer aux mêmes sources où les autres se sont référés, et de répondre.

[Traduction]

M. McGrath: Vous êtes censé être le président impartial du comité.

M. Nielsen: Lorsque la présidence a rappelé le Règlement, monsieur l'Orateur, j'ai écouté attentivement le député de Peace River (M. Baldwin) et je ne l'ai pas entendu, contrairement au député qui vient de parler, faire une seule référence qui ne soit pas conforme aux témoignages entendus au comité. Le ministre a été le premier fautif à cet égard. Peut-être Votre Honneur ne m'a-t-il pas entendu lorsque le ministre a commencé à faire allusion aux témoignages du comité. J'ai invoqué le Règlement mais la présidence n'est pas intervenue. Je ne veux pas manquer de respect en disant cela, monsieur l'Orateur. Même depuis que j'ai invoqué le Règlement, le ministre a pu parler tout à son aise des témoignages apportés au comité. Bien que je comprenne fort bien les difficultés de la présidence, je pense que désormais des possibilités s'offrent à cet égard.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. La présidence essayait de dire que les allusions faites par le ministre, et celles faites par l'honorable député de Peace River (M. Baldwin) si je me souviens bien, procédaient de témoignages rendus à ce comité et avaient pour but de fournir des renseignements sur la chronologie des événements qui ont entraîné la rédaction du projet de loi dont nous discutons présentement. Il se peut que les limites n'aient pas été respectées parfois mais je prierais maintenant les honorables députés de nous assurer leur collaboration et de ne pas faire allusion à des témoignages présentés à un comité dont le rapport n'a pas été présenté à la Chambre. C'est bien simple, ce n'est pas conforme à notre procédure.

M. Nielsen: Il faut aussi l'exiger du ministre.

M. Baldwin: Je serai heureux de m'en tenir simplement aux faits que je connais. On y a peut-être fait allusion lors de séances du comité mais ce sont aussi des faits que je connais. Puisque l'honorable député de Verdun (M. Mackasey) est en cause, je veux dire immédiatement qu'on n'a prononcé aucune allégation personnelle contre lui. On a dit que le gouvernement était responsable.

L'hon. M. MacEachen: Lorsqu'il est question de fourberie, ce n'est pas une allégation personnelle?

M. Baldwin: Le gouvernement s'est rendu coupable de fourberie. Le gouvernement est un corps organisé—je crois qu'il est à l'agonie—mais c'est le gouvernement qui a été coupable de fourberie.

M. Alkenbrack: Nos condoléances à l'occasion du décès.

L'hon. M. MacEachen: Vous ne pouvez pas vous en tirer aussi facilement. On a accusé le ministre et le gouvernement de fourberie.